



Coopération, territoires, émergence : 3 appels à projets relancés pour une 4^e année en Pays de la Loire !

Le contrat de filière musiques actuelles en Pays de la Loire signé en 2018 par l'État (ministère de la Culture/DRAC), le CNV, devenu Centre national de la musique, la Région des Pays de la Loire et le Pôle est prolongé pour une 4^e année. Les 3 appels à projets qu'il prévoit sont ainsi relancés pour une année supplémentaire, afin de soutenir les coopérations professionnelles, la diversité musicale sur les territoires et la promotion des artistes émergents. Les candidatures sont ouvertes à tous types d'acteurs de la filière musicale, et sont à déposer au plus tard le 28 février 2022.

Pour l'État (ministère de la Culture/DRAC), le Centre national de la musique (CNM), la Région des Pays de la Loire, qui le financent, et pour le Pôle qui appuie la démarche, le contrat de filière musiques actuelles en Pays de la Loire a pour objectif d'encourager les projets qui répondent aux mutations en cours au sein de la filière musicale, en prenant en compte le contexte de crise qui impacte fortement le secteur.

Lors des trois premières années de ce partenariat, le contrat de filière a permis de soutenir 77 projets : 14 projets portant sur des coopérations professionnelles, 38 projets favorisant le développement de la diversité musicale sur les territoires et 27 projets consacrés à la promotion des artistes émergents. Le bilan du dispositif et les appels à projets sont accessibles à partir du site : www.musiquesactuelles-pdl.org.

Les 3 appels à projets

- **L'appel à projets (AAP) « Coopérations professionnelles »** a pour objectif d'encourager les coopérations qui visent à impacter durablement l'écosystème local ou régional des musiques actuelles. Ces coopérations peuvent concerner tous types d'enjeux : artistiques, culturels, sociaux, économiques et sociétaux. L'objectif de cet AAP est de faciliter la mise en place de nouvelles initiatives, d'aider à la structuration des actions de coopération et de mutualisation, de soutenir leur mise en œuvre et éventuellement un changement d'échelle.

- **L'appel à projets « Diversité musicale sur les territoires »** vise à soutenir des actions de diffusion, d'accompagnement, de médiation ou d'éducation artistique et culturelle dans les territoires les moins couverts ou sur des esthétiques moins exposées dans des bassins de vie mieux pourvus en matière d'offre de musiques actuelles. L'objectif de cet AAP est d'encourager des initiatives nouvelles, ou en structuration.

- **L'appel à projets « Promotion des artistes émergents »** vise à soutenir la promotion des artistes émergents, dans une perspective d'insertion professionnelle et de développement économique des projets. L'objectif de cet AAP est d'encourager une stratégie cohérente (scène, disque, médias, web) s'appuyant sur différents réseaux, compétences et types d'acteurs : production/développement, accompagnement, diffusion, médias, communication, etc.

→ Dépôt des candidatures jusqu'au lundi 28 février 2022
sur la plateforme <https://monespace.cnm.fr/>

En savoir + : www.musiquesactuelles-pdl.org

CONTACTS PRESSE – DRAC : Guillaume de la Chapelle, guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr, 02 40 14 28 28 ;

Région des Pays de la Loire : Nadia Hamnache, nadia.hamnache@paysdelaloire.fr, 02 28 20 60 62 ;

CNM : Corinne Bret, presse@cnm.fr, 01 83 75 26 46 ; **Le Pôle** : Julien Deroo, julien@lepole.asso.fr, 02 40 20 03 25.